

Caritat de Condorcet. Député à la Convention Nationale, Mort le 28 Mars 1794.

Numéro d'inventaire : 1986.00220

Auteur(s) : Jean Duplessi-Bertaux
Levachez

Type de document : image imprimée

Période de création : 4e quart 18e siècle

Date de création : 1798 (vers)

Description : gravure en taille-douce : eau-forte et pointillé cuvette visible des rousseurs
dimensions de la feuille : 475 x 305

Mesures : hauteur : 475 mm ; largeur : 305 mm

Notes : Portrait en buste de profil de Caritat de Condorcet / Député à la Convention Nationale, / Mort le 28 Mars 1794. Le médaillon est placé au-dessus du bas-relief qui représente Condorcet se donnant la mort dans sa prison. Les bas-reliefs accompagnant les portraits font suite aux "Tableaux historiques de la Révolution française". au-dessous des gravures, figure un texte résumant l'histoire de la vie publique et privée du personnage. au-dessous du médaillon, à g. : "Levachez sc." au-dessous du tr. c. : " "Duplessis Bertaux inv. & del. - An 6 de la Répub. - Duplessis Bertaux aqua forti". Les Levachez sont graveurs au pointillé et marchands d'estampes en taille douce. Duplessi-Bertaux (Jean) : dessinateur et graveur à l'eau-forte (1747-1820) IFF. P. 265. Mention de la gravure, p. 328

Mots-clés : Histoire et mythologie

Filière : aucune

Niveau : aucun

Autres descriptions : Langue : Français



**CARITAT DE CONDORCET
DÉPUTÉ A LA CONVENTION NATIONALE.
Mort le 28 mars 1794.**

Où ne fatigue plus le crime que la vue de l'homme vertueux; rien n'épouvante plus les tyrans que l'existence d'un philosophe dont l'esprit d'indépendance, même essentiellement le caractère. Plus on a l'âme élevée, moins on est porté à fléchir sous la tyrannie. C'est à ces titres que Condorcet s'était attiré la haine que lui portait Robespierre. Mais le dictateur avait encore d'autres motifs pour persécuter cet homme célèbre: ce dernier avait été chargé de présenter un projet de Constitution: ce travail était tellement opposé aux desseins de nos tyrans révolutionnaires, que s'il avait été adopté, nous n'aurions jamais été en proie aux longues calamités dont nous avons eu tant à gémir.

Condorcet fut mis au nombre des premiers députés proscrits après le 31 mai; on le comprit dans l'acte d'accusation qui fut porté contre Robespierre, Brissot, Vergniaud, Sabatier &c. Les témoins à charge étaient presque tous des chefs de la municipalité de Paris, à la fois conspiratrice et accusatrice. Mais la défense des accusés détruisait complètement toutes les inculpations. Le président du tribunal, voyant se manifester des sentiments de justice, écrivit à la Convention, que si elle laissait prolonger l'instruction du procès, les formalités de la loi le jetteraient dans un grand embarras. C'était de donner une autorisation pour égarer ses victimes. Cette lettre fut exécutée d'une députation de jacobins. Le décret qui autorisa le jury à cesser l'instruction du procès, dès qu'il se croirait assez instruit, fut un arrêt de mort. Les jurés votèrent froidement celle des députés les plus distingués par leurs talents, et la plus âgée aussi par leurs vertus.

Condorcet n'avait point été arrêté. Mais on découvrit enfin son asile, et on l'arrêta. Ce fut alors qu'il prit, dans sa prison, du poison dont il s'était muni. Ainsi perd un littérateur, un savant, qui, sous ces deux titres, n'avait d'égale dans l'Europe, que l'infatigable Buffon.

* Condorcet se donna la mort dans sa prison.

